

Paris, le 29 mai 2008

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Mixte de notre Société, le **Vendredi 6 juin 2008**, à **11 heures 30**, au PERSHING HALL, 49 rue Pierre Charron 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Lecture du rapport de gestion du gérant,
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ;
3. Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
6. Procédures de contrôle interne – Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne;
7. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approbation des conventions réglementées ;
8. Quitus au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes ;
9. Fixation du montant des jetons de Présence pour 2008 ;
10. Autorisation donnée au Gérant en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
11. Ratification de la nomination par voie de cooptation d'un membre du conseil de surveillance, Monsieur Hugues FOURNIER, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe RICHAUD démissionnaire ;
12. Ratification de la nomination par voie de cooptation d'un membre du conseil de surveillance, Monsieur Jean-Luc NODENOT, en remplacement de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires démissionnaire ;
13. Constatation du changement de Commissaire aux comptes titulaire par suite de fusion-absorption de la société CALAN RAMOLINO & ASSOCIES par DELOITTE & ASSOCIES ;
14. Pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

15. Autorisation donnée au Gérant à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre ;
16. Pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous pourrez vous y faire représenter par un autre actionnaire ou par votre conjoint en lui remettant une procuration.

Si vous désirez voter par correspondance, veuillez trouver ci-joint un formulaire de vote par correspondance, à la condition que votre demande nous parvienne six jours au moins avant la date prévue pour la réunion de

l'assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

En aucun cas vous ne pouvez retourner à la société un document portant, à la fois, une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Vous trouverez également ci-joint, le Document de référence de votre Société ainsi que le rapport annuel 2007.

Nous vous informons que tous les documents prescrits par la loi sont tenus à votre disposition au siège social.

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant
Olivier Millet
Président du Directoire d'OFI Private Equity